

Séance d'installation de la CCI du Tarn du 29 novembre 2021

## DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article 2.5.1 du règlement intérieur, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn comprend des commissions règlementées.

Les commissions règlementées doivent être mises en place « au plus tard lors de la séance suivant l'installation de la Chambre ». Le président soumet donc à l'avis de l'assemblée les propositions suivantes :

### ✚ COMMISSION DES FINANCES

**Présidente** : Patricia CATHALAU

**Membres** :  
Evelyne PEYRONNET  
Jean-Michel CANAC  
Olivier BARTHES  
Pierre-Jean REY  
Jérôme DELGADO

#### VOTE

Nombre d'inscrits ...	36	Contre .....	0
Quorum .....	19	Abstention .....	0
Nombre de votants	36	Pour .....	36

➤ La composition de la Commission des Finances telle que proposée par le président est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

### ✚ COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES

**Président** : Sylvain LACLAU

**Membres** :  
Bruno BOUTEILLE  
Béatrice GAYRAUD  
Sandra COT  
Christophe FAGOT  
Laurent SENEGAS

#### VOTE

Nombre d'inscrits ...	36	Contre .....	0
Quorum .....	19	Abstention .....	0
Nombre de votants	36	Pour .....	36

➤ La composition de la Commission consultative des marchés telle que proposée par le président est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

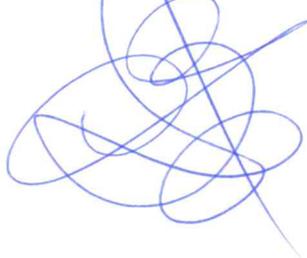
**COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS****Président :** Jacques VALAX**Membres :**  
Michel DHOMPS  
Jérôme PEYRONNET  
Sophie DARMAIS

## VOTE

Nombre d'inscrits ...	36	Contre .....	0
Quorum .....	19	Abstention .....	0
Nombre de votants	36	Pour .....	36

➤ La composition de prévention des conflits d'intérêts telle que proposée par le président est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Fait et délibéré à Albi, le 29 novembre 2021

La Secrétaire  
Patricia ROSSONILe Président  
Michel BOSSI



<b>DELIBERATION CCI TARN</b>
------------------------------

Séance d'installation de la CCI du Tarn du 29 novembre 2021

### DESIGNATION DU SUPPLEANT DU PRESIDENT A CCI FRANCE

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le président doit présenter à l'assemblée une délibération relative à sa suppléance à CCI FRANCE.

Dans le cas où le président de la CCI du Tarn se verrait empêché de participer à une assemblée générale à CCI FRANCE, il serait représenté par son suppléant.

Le président propose de désigner M. Jean-François FORTIN.

#### VOTE

Nombre d'inscrits ...	36	Contre .....	0
Quorum .....	19	Abstention .....	0
Nombre de votants	36	Pour .....	36

➤ Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la proposition telle qu'exposée par le Président.

Fait et délibéré à Albi, le 29 novembre 2021

La Secrétaire  
Patricia ROSSONI

Le Président  
Michel BOSSI



## DELIBERATION CCI TARN

Séance d'installation de la CCI du Tarn du 29 novembre 2021

### ELECTION DES 3 MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU

Le président souhaite renouveler la demande de dérogation autorisée par l'article R 711-13 de porter le nombre de membres du bureau de 7 à 10.

Une demande de renouvellement de la dérogation a été adressée au Préfet de Région par courrier du 5 novembre 2021.

Le traitement de ce courrier est en cours.

Conformément à la réglementation, les membres supplémentaires élus – candidats au Bureau - remettront une attestation sur l'honneur au secrétaire membre indiquant qu'ils remplissent les conditions d'âge, de durée d'activité et de capacité pour être membre du Bureau.

Le président propose les candidatures de :

- 1<sup>er</sup> Vice-président M. Jean-François FORTIN
- Vice-président Services M. Philippe DELRIEU
- Membre en charge du Tourisme Mme Séverine FRAYSSE

Le comptage des votes donne les résultats suivants :

#### VOTE

Nombre d'inscrits .....	36	Contre .....	0
Quorum .....	19	Abstention .....	0
Nombre de votants ....	36	Pour .....	36

➤ *Après en avoir délibéré, l'assemblée élit, à l'unanimité, les 3 membres supplémentaires du Bureau tels que figurant sur la liste proposée par le président.*

A l'issue de ce scrutin, le président Michel BOSSI annonce à l'assemblée la composition du Bureau autour de lui :

- Président M. Michel BOSSI
- 1<sup>er</sup> Vice-Président M. Jean-François FORTIN
- Vice-Président Délégué Industrie M. Michel COLOMBIE
- Vice-Présidente Déléguée Commerce Mme Martine CULIER BERTOSSI
- Vice-Président Délégué Services M. Philippe DELRIEU
- Trésorier M. Laurent AMALRIC
- Secrétaire Mme Patricia ROSSONI
- Trésorier Adjoint M. Serge SEGUIER
- Secrétaire Adjoint M. Jean-Etienne ESTINGOY
- Membre en charge du Tourisme Mme Séverine FRAYSSE

#### Suppléances :

Le président propose à l'assemblée de pourvoir au cas d'empêchement du président ou du trésorier.

En cas d'empêchement, la suppléance du président sera assurée par le premier vice-président ordonnateur-suppléant et la suppléance du trésorier par le trésorier-adjoint, payeur suppléant.

#### VOTE

Nombre d'inscrits .....	36	Contre .....	0
Quorum .....	19	Abstention .....	0
Nombre de votants ....	36	Pour .....	36

➤ *Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la composition du Bureau ainsi que les suppléances telles qu'exposées par le président.*

Fait et délibéré à Albi, le 29 novembre 2021

La Secrétaire  
Patricia ROSSONI

Le Président  
Michel BOSSI



DELIBERATION CCI TARN

Séance d'installation de la CCI du Tarn du 29 novembre 2021

### ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président propose de procéder à l'élection des autres membres du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn.

La composition des bureaux des CCI Territoriales est règlementée à l'article R.711-13 du code de commerce ; Après chaque renouvellement, les chambres de commerce et d'industrie territoriales élisent un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint et d'un ou deux secrétaires.

Conformément à la réglementation, les membres élus – candidats au Bureau - remettront une attestation sur l'honneur au secrétaire membre indiquant qu'ils remplissent les conditions d'âge, de durée d'activité et de capacité pour être membre du Bureau.

Le président propose un vote unique multiple portant sur l'ensemble des membres si l'assemblée l'y autorise, autrement dit, si personne ne demande un vote individuel ou ne s'y oppose. Aucune opposition n'est formulée.

En conséquence, il rappelle les postes à pourvoir :

- Vice-Président Délégué Industrie
- Vice-Président Délégué Commerce
- Trésorier
- Secrétaire
- Trésorier Adjoint
- Secrétaire Adjoint

Le Président propose les candidatures de :

- Vice-Présidente Déléguée Industrie
- Vice-Président Délégué Commerce
- Trésorier
- Secrétaire
- Trésorier Adjoint
- Secrétaire Adjoint

M. Michel COLOMBIE  
 Mme Martine CULIER BERTOSSI  
 M. Laurent AMALRIC  
 Mme Patricia ROSSONI  
 M. Serge SEGUIER  
 M. Jean-Etienne ESTINGOY

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est alors procédé au vote à main levée en présence et sous le contrôle des deux scrutateurs et du doyen de l'assemblée.

Le comptage des votes donne les résultats suivants :

#### VOTE

Nombre d'inscrits ...	36	Contre .....	0
Quorum .....	19	Abstention .....	0
Nombre de votants	36	Pour .....	36

➤ Après en avoir délibéré, l'assemblée élit, à l'unanimité, les autres membres du Bureau tels que figurant sur la liste proposée par le président.

Fait et délibéré à Albi, le 29 novembre 2021

La Secrétaire  
 Patricia ROSSONI

Le Président  
 Michel BOSSI

Séance d'installation de la CCI du Tarn du 29 novembre 2021

## ELECTION DU PRESIDENT

M. Michel DHOMPS, doyen, invite ses collègues à procéder – conformément au Règlement intérieur - à l'élection du Président.

M. DHOMPS propose la composition du bureau de vote suivante :

- M. Michel DHOMPS (doyen)
- M. Pierre-Jean REY et Mme Julie SAYSSET BAUDET (membres présents les plus jeunes)

Le doyen indique qu'il a reçu la candidature de Monsieur Michel BOSSI. Il précise que Monsieur Michel BOSSI remplit les conditions exigées par les textes législatifs et réglementaires pour occuper ce poste.

Il demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence de candidature complémentaire, M. DHOMPS clôt l'appel à candidature et propose de procéder au vote.

Il propose que le vote se fasse à main levée, à moins que l'un des membres s'y oppose. Aucune objection n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée.

Le doyen soumet donc la candidature de Monsieur Michel BOSSI au vote de l'Assemblée. Le comptage des votes donne les résultats suivants :

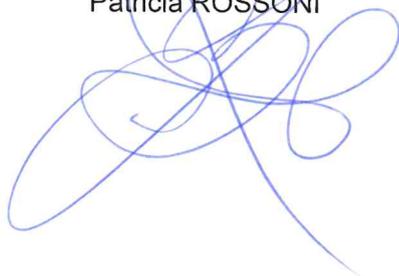
### VOTE

Nombre d'inscrits .....	36	Contre .....	00
Quorum .....	19	Abstention .....	00
Nombre de votants ....	36	Pour .....	36

➤ M. DHOMPS proclame M. BOSSI élu à la Présidence de la CCI du Tarn.

Fait et délibéré à Albi, le 29 novembre 2021

La Secrétaire  
Patricia ROSSONI



Le Président  
Michel BOSSI

